

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)

JOYEUSES FÊTES !

Chaque semaine, nous sélectionnons les meilleures informations du secteur pour vous tourner vers l'avenir. Ce bulletin est le dernier de l'année 2023, nous vous retrouvons dès janvier 2024 avec un nouveau e-DEFI.

Au programme de ce bulletin **e-DEFI #176** :

Renseignez-vous sur la directive CSRD. Elle impose la publication d'informations en matière de durabilité aux entreprises de plus de 250 salariés ainsi qu'aux PME cotées en bourse. Plusieurs paliers d'application sont prévus : seront concernées dès le 1er janvier 2024 les entreprises cotées qui ont plus de 500 salariés et plus de 40 M€ de chiffres d'affaires et/ou 20 M€ de total de bilan.

Visionnez le replay de la restitution de l'étude « Accélération Internationale des marques de Mode (AIM) » réalisée par Kéa Partners pour la Fédération Française du Prêt à Porter Féminin et Promas avec le soutien du DEFI. Elle livre des clés essentielles sur les stratégies et les modèles de déploiement à l'international des marques de mode.

Découvrez la startup LOSANJE qui industrialise l'upcycling et le rend accessible aux marques en automatisant la découpe.

Inscrivez-vous au webinaire organisé par le CSF Mode & Luxe sur le thème « Décarbonation : comment la financer ? » le 15 janvier à 13h30.

Régalez-vous avec la recette des bonhommes en pain d'épices de Cyril Lignac.

Très bonne lecture et excellentes fêtes de fin d'année,
Clarisse Reille



RÉGLEMENTATION

L'ordonnance transposant la directive CSRD entrera en vigueur le 1er janvier 2024

EXPORT

Replay : la restitution de l'étude « AIM » réalisée par Kéa Partners pour la FFPAPF et Promas avec le soutien du DEFI



LA STARTUP LOSANJE AUTOMATISE L'UPCYCLING POUR LES MARQUES

→ Lire l'article

MODE DURABLE

Le CSF Mode & Luxe organise un webinaire sur le financement de la décarbonation le 15 janvier

CHANGEZ D'AIR

La recette des bonhommes en pain d'épices de Cyril Lignac

N'oubliez pas de suivre nos réseaux sociaux pour consulter davantage d'articles écrits ou repérés par le DEFI au quotidien.



Pour envoyer vos suggestions : defi@defimode.org

Votre adresse électronique est susceptible d'être utilisée à des fins d'informations sur les filières de la mode et de l'habillement. Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)